

Payerne, le 29 octobre 2025

Au Conseil Communal
De et à
1530 Payerne

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 15/2025 :

« Crédit d'étude pour la requalification de la Promenade de la Maladaire »

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de l'étude du préavis 15/2025 était composée de Mmes et MM :

- Binggeli Malgorzata
- Moughnime Chams
- Godel Alexandre
- Malbran Roberto en remplacement de Chevalley Thibaud
- Moser Yannick
- Rossier Jean-François
- Le soussigné, confirmé en début de séance dans sa fonction de Président-Rapporteur

Elle s'est réunie une seule fois, le lundi 20 octobre 2025, tous ses membres étaient présents. Au cours de la séance, Madame Monique Picinali, Municipale, accompagnée de Monsieur Bertrand Sauterel, chef de service constructions et urbanisme, nous ont rejoints afin de répondre à toutes nos questions. Nous les remercions ici pour leurs disponibilité et explications.

1. Préambule

Les préambules du préavis et de la convention passée avec les services de l'Etat de Vaud étant suffisamment clairs, nous n'y reviendrons donc pas en détails dans ce rapport.

Il est cependant utile de préciser que nous allons statuer sur l'octroi d'un crédit d'étude et non pas sur les choix et/ou solutions présentés dans le préavis et ses annexes. Ceux-ci y figurent uniquement afin de nous présenter le concept général et ainsi nous permettre de nous faire une idée plus claire de ce qui pourrait advenir du secteur de la Maladaire.

2. Analyse

D'emblée, le fond du préavis n'a pas amené de questions particulières de la part de l'ensemble des membres de la commission. Tous sont conscients qu'au vu du futur mix de trafics sur la Promenade de la Maladaire, des solutions doivent être trouvées. Il serait totalement inconscient de laisser les flux des élèves de la future EPP (et des enfants de l'ASIPE se rendant à la nouvelle salle de gymnastique ou au réfectoire) se mêler aux trafics actuels des poids-lourds (Landi et CFF) et privés (riverains et autres) sans procéder à des aménagements. Le but de cette étude est donc de trouver ces solutions. On peut aussi noter que le travail a déjà commencé, comme en témoigne le dossier de présentation qui a été fourni aux commissaires. Cette étude se déroule en plusieurs étapes, à savoir :

1. Une pré-étude
2. Définir un concept de circulation
3. Etudier les aménagements nécessaires pour appliquer ce concept de circulation et mise à l'enquête publique

Au final, elle permettra de développer un futur préavis pour le crédit de réalisation et sera aussi utile comme moyen de négociation dans le cadre de l'opposition encore pendante concernant le PAC pour l'école.

Ainsi qu'il est mentionné dans le préavis, les étapes 1. et 2. ci-dessus ont déjà été menées à bien puisque la Municipalité a validé l'option présentée ci-dessous à titre d'information.



Dans ce cadre, on peut noter que des fonds ont déjà été engagés par la Municipalité, puisque des factures pour un montant total de Fr. 39'080.90 ont été reçues, dont Fr. 17'023.05 sont déjà payés. Ces montants sont compatibles avec la marge de manœuvre dont dispose la Municipalité. Même si c'est Payerne qui règle les frais, au final, le coût de cette étude sera financé à hauteur de 50% par le canton comme mentionnée dans les conclusions du préavis.

C'est donc sans réserve que l'ensemble des commissaires vous recommande d'accepter ce préavis car cette étude est indispensable pour pouvoir avancer dans le projet.

3. Allons un peu plus loin

Ceci étant dit, et même si cela sort du cadre de son mandat, la commission a voulu élargir son champ de vision et s'est intéressée au concept global de mobilité en rapport avec la construction de l'EPP. Car la mobilité des élèves ne s'arrête pas à la Promenade de la Maladaire et là, les choses sont un peu plus compliquées.

3.1 Schéma directeur de mobilité

La Municipalité travaille sur un schéma directeur de mobilité. Ce schéma sera « vivant » et chaque projet impliquant de la mobilité (actuellement 48) y figurera. Il pourrait être mis en ligne sur le site de la Commune d'ici la fin de l'année.

Des projets comme l'interface de la gare, le réaménagement de la place du Général Guisan ou le passage inférieur CFF y figureraient.

La sécurité des élèves est de la responsabilité communale, donc raison de plus pour réaliser l'étude. Mais il semble que Canton et CFF ne tirent pas toujours à la même corde que la Commune et que des changements de règles du jeu compliquent régulièrement le travail de nos services et consultants. Ce manque de fairplay choque la commission et il est important que notre Conseil Communal montre son soutien à la Municipalité afin qu'elle puisse accomplir son travail.

3.2 Modes de mobilité des élèves

Il ne faut pas se leurrer, tous les élèves n'utiliseront pas les transports publics et la marche à pied pour rejoindre l'EPP. D'autres modes, motorisés ou non, seront utilisés. Dans ce cadre, les plans actuels de l'EPP comprennent 80 places de parc pour voitures, 70 places pour deux roues motorisées et 220 places pour vélos. Ces différents modes devront cohabiter de manière à sécuriser les plus faibles. Mais ces plans ne sont pas figés et les services du canton pourraient bien changer leur fusil d'épaule.

De plus, il faudra composer avec les poids-lourds desservant Landi et le quai CFF. D'autant plus que ces entreprises prévoient des agrandissements de leurs infrastructures dans ce secteur ! Des pistes telles que, par exemple, des horaires limités pour l'accès des poids-lourds Landi/CFF sont à l'étude. Dans la mesure des possibilités et moyens de la Municipalité, une limitation des développements dans cette zone devrait aussi pouvoir éviter de péjorer la sécurité mais si ces agrandissements se concrétisent, nous risquons de voir augmenter le nombre de mouvements PL. Tout ceci complique bien évidemment le travail.

La question se pose aussi de l'utilisation de la place des Tireurs à la Cible pour le parking des élèves se déplaçant en voiture pour rejoindre Payerne. Elle est déjà presque saturée et donc le choix a été fait de ne pas vendre de macarons pour cette place aux élèves de l'EPP.

3.3 Flux

Les flux des élèves piétons ne viendront pas exclusivement de la gare de Payerne. L'utilisation de celle de Corcelles-Sud est potentiellement possible car pratiquement équidistante de l'EPP. Il faudra aussi ajouter à ça les flux d'élèves de l'établissement secondaire rejoignant la nouvelle salle de gymnastique achetée par l'ASIPE sur le site de l'EPP. Ce qui nous amène au passage inférieur CFF.

3.4 Passage inférieur CFF (PI)

La majorité des élèves en provenance de la gare de Payerne, ceux de l'établissement secondaire, de nombreux cyclistes et utilisateurs de trottinettes seront appelés à passer quotidiennement par ce PI qui se trouve dans un état de délabrement avancé et est tout sauf engageant. Malgré ce qui est dit dans la convention avec l'Etat de Vaud accompagnant le préavis, il n'existe AUCUNE convention avec les CFF concernant ce PI.

Une réfection avec remise aux normes PMR a été chiffrée à Fr. 8'500'000.-. Originellement, les CFF auraient dû participer à hauteur de Fr. 1'950'000.- le solde étant à se partager avec le canton. Malheureusement, ces partenaires se retirent du dossier et laissent la Commune seule face à ce problème. La Municipalité cherche actuellement des solutions et va certainement procéder à un toilettage des lieux, mais ça reste largement insuffisant. Elle travaille à essayer de trouver d'autres solutions, comme, par exemple, une passerelle qui pourrait être une idée. Mais convaincre les différents acteurs de participer à ce projet sera extrêmement compliqué.

4. Conclusion

L'étude, objet de ce préavis, semble indispensable aux yeux de la commission. Car la nouvelle Ecole Professionnelle de Payerne ne pourra pas être mise à l'enquête ni construite :

- Tant que cette étude n'est pas réalisée
- Si la sécurité des élèves (responsabilité communale) n'est pas garantie
- Si les projets connexes changent en permanence, laissant souvent la Municipalité dans l'embarras

La commission regrette profondément la versatilité des différents intervenants dans ce projet. Des promesses non-tenues et des changements d'avis qui compliquent notablement le travail de la Municipalité et de nos services techniques. Cette versatilité rend pratiquement caduque la pré-étude déjà réalisée et qui a été présentée à la commission. Nous avons pu avoir là un bref aperçu du quotidien de nos services et réalisons à quel point certaines négociations sont compliquées.

Dans la faible mesure de ses moyens la commission leur assure son soutien et espère que le Conseil Communal la suivra dans ses conclusions.

En conclusion de la conclusion, la commission, à l'unanimité vous propose donc de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 15/2025 de la municipalité, du 24 septembre 2025 ;

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

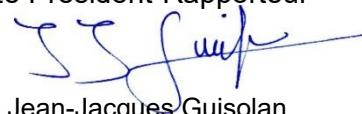
DECIDE

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 164'000.- pour la réalisation des études relatives à la requalification de la Promenade de la Maladaire, dont il y aura lieu de déduire la subvention cantonale ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 164'000.- par les fonds disponibles en trésorerie.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour la commission,
Le Président-Rapporteur



Jean-Jacques Guisolan